

# L'O

## L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale  
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 728 - Mai 2022 - 58<sup>ème</sup> année - 1,50 €



TOUS AU RASSEMBLEMENT  
DEVANT LA PRÉFECTURE DE RÉGION  
MARDI 14 JUIN À 14H30

**Métallurgie**  
Interview croisée



(Lire P.2)

**Conférence régionale  
des délégués des Ehpad  
à l'initiative de FO**



(Lire P.5)

**Grèves et mobilisations**  
**SEMITAN**  
Raffinerie de Donges  
Enseignement  
Hôpitaux



(Lire P.6)

**À l'occasion du 1<sup>er</sup> mai**  
Interview de René Robin  
Ancien secrétaire-adjoint de l'UD FO 44



(Lire P.7)

## ■ Métallurgie de Loire-Atlantique

INTERVIEW CROISÉE

*La situation dans la métallurgie est marquée par la signature de la nouvelle convention collective nationale par les fédérations FO, CFDT et CFE-CGC. Quels éléments pouvez-vous nous apporter ?*

**Sylvain Hérisson** – La nouvelle convention collective se substitue au 1<sup>er</sup> janvier 2024 aux 76 conventions territoriales existantes, aux accords nationaux et aux conventions collectives des ingénieurs et cadres, ainsi que de la sidérurgie. C'est une volonté de la fédération patronale, l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), au niveau national, de « rénover » toutes ces conventions collectives et de réduire les 7 000 pages existantes à seulement 230. Le but est de dépeussier la grille des classifications Métallurgie datant de 1975 et qui permet d'attribuer à chaque métier un coefficient qui détermine au final un salaire minimum. Uniformiser nationalement vers le haut les textes conventionnels qui régissent la branche Métallurgie.

**Pierre-Louis Montaudon** – Il est à noter que notre fédération a signé après que les négociateurs FO ont obtenu des améliorations par rapport au texte initial. Des inquiétudes demeurent cependant, car il s'agit tout de même de grands bouleversements. En effet, toutes les conventions collectives territoriales qui définissaient les statuts des non cadres vont disparaître. Le problème est directement posé avec la réforme des classifications. Jusqu'à présent, dans toutes ces conventions collectives, territoriales ou nationales, les classifications sont basées sur la reconnaissance des diplômes avec une prise en compte de l'expérience. C'était le salarié qui portait le coefficient. Demain, le coefficient sera porté par le poste de travail. Si celui-ci évolue pas, le salaire évolue pas. L'employeur va donc payer le salarié sur ce qu'il fait à l'instant T, et non plus sur ses qualifications.

**Franck Mariot** – On peut considérer qu'il y a deux aspects concernant la convention collective nationale. Dans certains départements, il peut exister des points qui améliorent la situation existante. Dans d'autres, comme le nôtre, des droits risquent d'être rognés. La logique de cette nouvelle convention collective va à l'encontre du principe de faveur, puisque certains sujets ne peuvent plus être discutés au niveau territorial.

*J'ai lu que les fédérations signataires avaient signé un « pacte », conditionnant la maintenance de leur signature au bas de la nouvelle convention collective nationale au bilan quelles tireront le 15 juin des négociations territoriales. De quoi s'agit-il ?*

**PLM** – Les négociateurs FO ont obtenu que tout accord de révision-extinction d'une convention territoriale devait être relié à un accord autonome dans lequel se négocierait le maintien des garanties existantes, sur les sujets qui ne relèvent pas de la primauté de la convention collective nationale. Mais on voit que cela bloque partout, sur tous les territoires, comme dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, en Alsace, où l'ensemble des organisations syndicales CGT, FO, CFDT, CFTC, CFE/CGC, UNSA, dénoncent la remise en cause par la chambre patronale des acquis en place.

**SH** – Le principe qui a été acté lors des négociations nationales, c'est qu'aucun salarié en poste actuellement ne perde un centime à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. C'est un grand groupe fermé, qui pose bien sûr d'autres questions, notamment pour les nouveaux entrants, en particulier dans les petites entreprises où il n'y a pas d'accord qui améliore la convention collective. Cela étant, lorsque



De g. à d. : Sylvain Hérisson - Secrétaire USM FO 44, Membre de la CA de l'UD, Secrétaire du Syndicat FO des Métaux Saint-Nazaire et Région, Pierre-Louis Montaudon - DSC Manitou Group, Membre du Bureau de l'UD, Membre de la CA Fédérale des Métaux, Franck Mariot - Secrétaire du syndicat FO des Métaux de Nantes et région, Délégué syndical Saunier Duval ECCI, Membre du Bureau de l'UD.

nous avons rencontré l'UI 44, une première fois pour une séance de concertation et une seconde pour entamer une démarche de négociation, nous nous sommes appuyés sur les négociations des fédérations signataires afin de faire valoir notre point de vue. L'UI 44 nous a indiqué ne pas avoir à ce stade de mandat de sa fédération pour négocier, mais il n'y a pas eu de fin de non-recevoir.

**FM** – Nous devons être très vigilants, car le patronat a défini fin juin comme date butoir de toute négociation. Et celle-ci sera forcément difficile, car la logique patronale est tout de même d'abaisser le coût du travail. Donc la question du rapport de forces se pose.

*Pour quelles raisons ce délai est-il si rapproché ?*

**PLM** – La mise en place de la nouvelle convention collective nationale sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la dénonciation des accords existants prend 15 mois. Les patrons veulent éviter que la dénonciation de la convention territoriale s'entrechoque avec la mise en œuvre de la nouvelle convention nationale, a fortiori en cas d'absence d'accord autonome. Ils souhaitent sécuriser juridiquement leur affaire.

*Quelles sont les incidences pour les salariés de la métallurgie et nos capacités de négociation en Loire-Atlantique ?*

**SH** – Face aux difficultés de recrutements, l'UIMM indique vouloir rendre la branche plus « attractive ». Certains territoires vont certes connaître de meilleures garanties que celles existantes, mais ce n'est pas du tout le cas en Loire-Atlantique. Notre convention collective territoriale, qui est la première à avoir été créée en France, est parmi les meilleures en termes de garanties pour les salariés. Nous avons donc des revendications à faire valoir dans le cadre de la négociation d'un accord autonome...

**PLM** – Avec la mise en place de la nouvelle convention collective nationale, l'échelon territorial est dessaisi sur de nombreux sujets. Il ne lui reste finalement plus que la prime d'ancienneté à négocier localement. Cela étant, dans le département, nous tenons à conserver trois points essentiels dans le cadre des négociations d'un accord autonome. Il s'agit du nombre de jours d'ancienneté, ainsi que les majorations des salaires minis et de la prime d'ancienneté. Les minis eux-mêmes seront discutés nationalement.

**FM** – Ce sont les trois points majeurs de la

négociation en cours. Par exemple, concernant les jours d'ancienneté, qui s'ajoutent aux congés payés annuels, nous bénéficions aujourd'hui d'1 jour pour 5 années d'ancienneté, 2 jours pour 10 années, 3 jours pour 15 années et 4 jours pour 20 années à 50 ans et plus. Dans la convention collective nationale, ce n'est pas la même chose : 1 jour à 2 années d'ancienneté, puis 2 jours à l'âge de 45 ans et 3 jours à 55 ans avec 20 ans d'ancienneté.

**SH** – Nous avons fait le calcul au niveau de l'USM 44 : pour un salarié ayant commencé à 20 ans et partant à la retraite à 60 ans, il cumule 107 jours d'ancienneté dont il bénéficie actuellement en Loire-Atlantique. Il passerait à 62 jours avec la nouvelle convention. L'écart est important. Nous revendiquons donc le maintien du même volume de jours d'ancienneté. C'est notre colonne vertébrale : les salariés de la métallurgie 44 ne comprendraient pas de perdre des jours d'ancienneté.

*Qu'en est-il de la prime d'ancienneté et des majorations ?*

**SH** – Le maintien de la prime d'ancienneté dans le cadre de la nouvelle convention collective nationale était la ligne rouge à laquelle notre fédération avait assujéti sa signature.

**PLM** – En effet, le fait que la prime d'ancienneté soit maintenue au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est une grosse victoire de la fédération. Il existe une spécificité en Loire-Atlantique, c'est une majoration de cette prime et des minis pour les ouvriers et les agents de maîtrise. L'enjeu est donc pour nous d'obtenir le maintien de ces majorations de la prime d'ancienneté et des minis.

*Quelles sont les perspectives en Loire-Atlantique ?*

**SH** – On sent une UI 44 qui veut négocier, ça c'est une bonne nouvelle. L'Union des syndicats de la Métallurgie de Loire-Atlantique a été force de proposition avec un état des lieux depuis un certain temps.

**PLM** – Nous avons d'ores et déjà présenté notre cahier de revendications aux autres organisations syndicales du département, qui tirent globalement des constats similaires aux nôtres.

**FM** – Nous cherchons à obtenir un accord autonome qui réajuste ce qui n'apparaît pas dans la CCN. Ce ne sera sans doute pas si aisé, car le patronat cherche à réduire le coût du travail. En même temps celui-ci a des inquiétudes car le risque de conflits dans

les entreprises est réel. Dans un contexte de problèmes d'approvisionnement, le patronat n'a pas forcément les moyens de faire face à une montée de colère.

**SH** – L'enjeu se situe particulièrement dans les petites entreprises du bassin 44, notamment dans la sous-traitance aéronautique, car dans les grandes entreprises les accords sont souvent mieux-disants.

**PLM** – Le risque de dénonciation des accords d'entreprise existants est cependant une réalité, comme à Manitou, toujours dans le même souci qu'ont les employeurs de sécuriser juridiquement la nouvelle convention collective nationale.

*Les sections FO ont obtenu plusieurs avancées salariales conséquentes dans le département. Qu'en est-il aujourd'hui ?*

**SH** – C'est vrai que les délégués FO ont obtenu des augmentations de salaires importantes sur tout le bassin, oscillant en global de 2 % à 3,9 %.

**FM** – C'est notamment le cas à Aquaprod où les camarades ont obtenu 3 % d'augmentation générale, tout comme à SNG dont la direction a décidé unilatéralement d'ajouter aux 3% obtenus une augmentation mensuelle de plus de 40 euros pour tous les salariés rémunérés jusqu'à 3 fois le SMIC.

**PLM** – Nous avons également l'exemple de Manitou ou de Toyota où, respectivement, FO a obtenu 3 % et 3,3 % d'augmentation générale des salaires. C'est vrai que les négociations des délégués syndicaux FO ont été bonnes dans les boîtes, mais l'inflation est tellement haute désormais que cela ne suit pas.

**SH** – Sur une année glissante, de mai 2021 à mai 2022, le SMIC a été augmenté de 5,9 %. Aujourd'hui, les coefficients les plus bas sont à 8 centimes au-dessus du SMIC horaire brut pour certaines entreprises du bassin 44, ce qui est bien sûr insuffisant. Avec des négociations salariales sans clause de revoyure, l'écart se creuse avec une inflation grandissante. Nous allons donc demander une entrevue à l'UI 44, en utilisant cette clause de revoyure, afin de monter les salaires minis au niveau de l'inflation. Et pour discuter de toutes ces questions avec les salariés, le bureau de l'USM FO 44 tient une permanence le troisième lundi de chaque mois dans les locaux de l'Union Départementale de 10 h 00 à 15 h 00.

**FM** – Le syndicat des Métaux de Nantes et région tient également une permanence à l'Union départementale tous les mardis après-midi.

## ● Motion de la Commission sociale de l'Union départementale CGT-FO 44 du 26 avril 2022

La Commission sociale de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique, qui rassemble les administrateurs FO des organismes sociaux du département, les représentants FO du personnel et les délégués syndicaux FO, s'est réunie ce mardi 26 avril.

La Commission rappelle que le rôle des administrateurs est la défense des intérêts des assurés sociaux.

Au lendemain des élections présidentielles, avec la Confédération et l'Union départementale, la Commission réaffirme son opposition :

▶ à tout recul de l'âge légal de départ à la retraite ;

▶ à tout allongement de la durée de cotisation ;

▶ à toute remise en cause des régimes spéciaux et particuliers.

La Commission a constaté que, dans tous les organismes (CAF, CARSAT, CPAM, URSSAF), la pandémie a été un prétexte supplémentaire à la remise en cause de l'accueil physique et à la numérisation à outrance de toutes les activités, au détriment des assurés sociaux.

Il en résulte des situations inacceptables pour ces derniers: retard dans le paiement des indemnités journalières (CPAM),

retard dans les liquidations des dossiers (CARSAT, CAF).

À titre d'exemple, dans les CAF, cent million d'€ sont investis sur 5 ans dans le développement de la dématérialisation : ce sont cent million d'€ de baisse de la masse salariale (et donc des effectifs).

De même, la Commission a constaté la dégradation de la sécurité des soins apportés aux patients du fait d'un manque d'effectifs patent dans les établissements sanitaires de l'UGEAM.

Au moment où les administrateurs vont être amenés à se prononcer sur les conventions d'objectif et de gestion (COG) et leurs déclinaisons locales en contrats pluriannuels de gestion (CPG), les représentants Force Ouvrière ne cautionneront aucun budget, ni aucune restructuration qui aboutirait à :

● réduire les effectifs ;

● réduire les points d'accueil physique et leur accès ;

● remplacer des personnels titulaires convention collective par des personnels précaires.

Motion adoptée à l'unanimité



par Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

## Retraites : Il n'y a rien à négocier

Élisabeth Borne a été nommée Première ministre. De nombreuses personnalités se sont félicitées qu'une femme, après Édith Cresson, accède à ce poste. Mais le fait qu'elle soit une femme ne retire rien à son orientation politique. Connue pour son «management rude», on lui doit, entre autres, l'ouverture à la concurrence de la SNCF, la fin des tarifs réglementés du gaz, la réforme de l'assurance chômage avec la baisse des allocations en moyenne de 17%.

Sans attendre, elle compte remettre sur table le «chantier» des retraites, liquider les régimes spéciaux et reculer l'âge de départ à la retraite (64 ans en 2028, 65 ans en 2031 en décalant progressivement l'âge légal chaque année de 4 mois). De ce point de vue, il n'y a rien à attendre de positif de cette nomination. La feuille de route d'Élisabeth Borne, c'est la poursuite d'une politique visant à remettre en cause toutes les conquêtes sociales.

Elle a besoin pour y arriver, comme ces prédécesseurs, d'une majorité à l'Assemblée nationale, ce qui n'est pas encore gagné. Mais elle compte par-dessus tout associer les organisations syndicales à la mise en œuvre de cette réforme.

À ce sujet, nous avons d'ores et déjà expliqué que nous ne mangerions pas de ce pain-là. Concernant le recul de départ à la retraite à 65 ans, il n'y a rien à négocier, déclarait début mai le secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier, interviewé par l'hebdomadaire *L'Express*. À 55 ans, plus de la moitié des salariés ne sont plus en emploi et l'espérance de vie en bonne santé dépasse tout juste les 63 ans.

Par ailleurs, selon le Conseil

d'orientation des retraites (COR), le déficit des régimes de retraite actuel est conjoncturel, lié aux effets de la pandémie. Sans cet impact, il y aurait équilibre.

Sauf à vouloir faire des économies pour le compte d'une minorité de financiers, il n'est nul besoin de toucher au système de retraite. Il faut en revanche se préoccuper de l'emploi, de sa qualité et augmenter les salaires. Il est indispensable d'empêcher les exonérations multiples sur les cotisations sociales car le manque à gagner de recettes met à mal les régimes.

Nous pouvons également compter sur un rejet toujours aussi important dans l'opinion publique. Le quotidien *Les Échos* évoquait récemment les résultats de l'enquête d'un institut de sondage révélant que près de 80% des salariés sont opposés au recul de l'âge légal de départ en retraite.

Mais Élisabeth Borne et Emmanuel Macron semblent déterminés à aller jusqu'au bout, même avec l'opposition des organisations syndicales.

Nous avons déjà indiqué qu'en cas de passage en force, nous déclencherions les hostilités, comme en 2019. Il faut nous y préparer.

Conformément à la déclaration du 31 mars du Comité Confédéral National de Force Ouvrière, la confédération s'est adressée à toutes les organisations syndicales afin d'examiner les possibilités d'actions communes, efficaces sur des bases revendicatives claires pour faire échec à cette volonté du gouvernement de liquider nos retraites.

Nous avons invité les quatre autres confédérations en ce sens. À cette fin, nous avons proposé un projet d'adresse au Président de la

République qui se concentre sur l'opposition au recul de l'âge de la retraite et à l'affirmation de notre détermination à nous y opposer. Nous avons convenu de conclure nos échanges après consultation de nos instances respectives le 16 mai.

Entre temps, la CGT a publié, de son côté, un appel de son Comité Confédéral National (10 et 11 mai) qui renvoie à «une journée nationale interprofessionnelle de grève et manifestation en septembre», tout en affirmant «qu'il n'y aura pas de trêve estivale» !

Cette initiative a conduit la CFDT et la CFTC à nous faire part qu'elles ne pourraient pas, dans ces conditions, s'associer à une déclaration commune telle que nous l'envisagions !

Nous regrettons cette situation.

Nous avons, pour notre part, indiqué publiquement que, si le Président de la République et le nouveau gouvernement maintenaient leur intention, la question de la grève serait posée par FO. Soyons certains que notre détermination lèvera les obstacles et que nous pourrions «tous ensemble» et dans l'action commune imposer un nouveau recul au gouvernement comme en 2019-2020.

Soyons certains également que le prochain Congrès confédéral balayera toutes les tentatives de déstabilisation initiées ici ou là pour affaiblir la confédération, la faire sortir des rails de l'indépendance. Le congrès doit être l'occasion de discuter sereinement des revendications et des initiatives à prendre pour faire échec à cette volonté du gouvernement de reculer l'âge de départ à la retraite et de supprimer les régimes spéciaux et le code des pensions civiles et militaires. ■

**AFOC** 44  
Association Force Ouvrière Consommateurs

2, place de la Gare de l'État  
44200 Nantes  
Tél. 02 28 44 19 00  
E-Mail : associationafo44@gmail.com

L'**AFOC** vous accompagne dans vos combats quotidiens pour la défense de vos intérêts en tant que consommateur ou de locataire.

### La défense des locataires

Le logement social n'est pas un bien comme un autre, c'est un bien de première nécessité comme l'eau, l'énergie et la nourriture. Il est le résultat d'une conquête des travailleurs au cours de leurs différentes luttes sociales pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le droit au logement est reconnu comme un droit républicain fondamental et universel.

C'est pourquoi le logement social est une des préoccupations majeures des militants de l'**AFOC**.

Ce modèle social est lui aussi attaqué par les différents gouvernements en ponctionnant directement les bailleurs sociaux ou Action Logement, en baissant les APL, en programmant la vente du patrimoine au secteur privé.

Tout ceci met en difficulté les locataires.



La tenue des prochaines élections des représentants des locataires chez les bailleurs sociaux est une occasion pour présenter l'action de l'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC).

N'hésitez pas à vous porter candidats !

**L'OS - L'Ouest Syndicaliste**  
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 58<sup>ème</sup> année  
CPPAP : 0521.S.07829  
Membre fondateur : Alexandre Hébert  
Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc  
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'État, 44200 Nantes  
Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46  
Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr  
E-mail @l'Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr  
E-mail @l'UD-FO : udf44@force-ouvriere.fr

## ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

### ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2022

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 Euros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 Euros

Structure .....  
Trésorier .....  
M@il / Tél. ....

Reçu  OUI  NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 Euros

Nom/Prénom .....  
Adresse .....

M@il / Tél. ....  
Reçu  OUI  NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



## ■ FO Manutention des services et Logistique de Nantes et Saint-Nazaire

### Le syndicat du bas de la fiche de paie

Ce vendredi 15 avril, l'assemblée générale des syndicats FO de la Manutention des Services et Logistique s'est tenue dans les locaux de l'Union départementale FO de Loire-Atlantique.

Le rapport de trésorerie 2021 et le renouvellement du Bureau pour l'année 2022 ont été approuvés à l'unanimité.



À cette occasion, le projet d'accord sur les négociations salariales au sein d'IDEA, implantée à Nantes et à Saint-Nazaire, a été présenté aux syndicats qui ont voté à l'unanimité pour sa signature. Celui-ci contient notamment :

► 2,4 % d'augmentation générale avec effet rétroactif à compter du début d'année selon les accords de site.

► Une nouvelle augmentation générale de 0,6 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

► Une clause de revoyure a été mise en place afin de rouvrir les négociations si l'indice devait dépasser 3,9% en fin d'année.

► Une enveloppe d'augmentation individuelle (2% ou 2 points sur le salaire de base) a été mise en place et celle-ci touchera environ un tiers du personnel.

Ce nouvel accord s'ajoute aux premières avancées salariales obtenues précédemment :

Tous les salariés qui touchaient moins de 2 200 € ont bénéficié d'une

augmentation de 35 euros sur le salaire de base au 1<sup>er</sup> octobre 2021, soit une fourchette moyenne entre 1,8 et 2,2 %.

Les salaires situés au-dessus de ce plafond ont pour leur part bénéficié d'une augmentation de 1 % au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et de 0,6 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Christian Bouron  
(DS IDEA Nantes)  
et Stéphane Pitiot  
(DS IDEA Saint-Nazaire)

## ■ Organismes sociaux FO 44

### Les syndicats départementaux se sont réunis à Nantes

Lundi 9 mai, les syndicats des Organismes sociaux des départements 44, 49, 53, et 72 tenaient une réunion à l'Union départementale de Loire Atlantique. 47 syndiqués des CPAM, des CAF, des CARSAT, des UGECAM, de l'URSSAF et de l'ACOSS étaient présents.



Lors de l'introduction à la discussion, le secrétaire adjoint de la section fédérale a souligné qu'avec la réélection de Macron, les droits des salariés allaient de nouveau être durement mis à l'épreuve, et qu'il fallait se préparer à reprendre le combat contre le projet de réformes des retraites, qui prévoit entre autres l'allongement de l'âge de départ en retraite à 64 ou 65 ans et la suppression des régimes spéciaux (RATP, SNCF...).

Dans l'ensemble des organismes de Sécurité sociale on constate la même politique mise en place par les directions : fermetures des accueils, marche forcée vers le tout numérique, nouveaux logiciels défectueux ou mal adaptés, baisse des effectifs ouvrant la porte à des procédures simplifiées qui

malmènent le service dû aux assurés, aux allocataires.

Cette situation conduit de nombreux agents à quitter la Sécu, tant les conditions de travail sont devenues mauvaises. Le blocage de la valeur du point depuis 10 ans fait qu'aujourd'hui les niveaux 2 et 3 de notre classification se trouvent au-dessous du SMIC.

La question des salaires étant au centre des revendications, FO mène la bagarre pour l'augmentation de la valeur du point et a proposé aux autres fédérations syndicales d'envisager une initiative vers le ministère.

Lors des derniers mois, le syndicat FO a obtenu de bons résultats dans la plupart des élections organisées dans les différents organismes, ce qui constitue un point d'appui important

pour construire le rapport de force à venir.

Le secrétaire adjoint de l'UD 44 a donné quelques nouvelles de l'interpro, rappelant que la politique anti-ouvrière de Macron ne doit pas être mise en oeuvre. Il a notamment affirmé avec force la nécessité du combat contre la réforme des retraites et la revendication d'un véritable coup de pouce au SMIC.

La réunion s'est terminée par un repas convivial.

Éric Pelard  
Organismes sociaux FO  
de Loire-Atlantique

## ■ Métaux de Nantes et région

### FO signe un accord salarial à la SNG

Les deux organisations syndicales FO et CGT, représentatives au sein de la Société Nantaise de Galvanisation à Carquefou, ont signé l'accord salarial 2022 le 25 janvier 2022. Cet accord comprend :

- Augmentation générale de 3 % avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- Augmentation individuelle de 1% de la masse salariale ;
- Augmentation de la grille de 0.14€ à 0.16€ du kilomètre ;
- Augmentation de la prime de remplacement de pilote par un opérateur de 8€ à 10€ par jour de remplacement.

À cela s'ajoute la mise en place par le groupe France Galva d'une prime d'objectif basée sur 4 critères : l'absentéisme, le taux de fréquence,



le taux de service, le résultat EBDIT. Par ailleurs, le PDG du groupe a décidé unilatéralement d'augmenter de 42,46 € brut, à partir du 1<sup>er</sup> mai, les salariés qui ont un salaire inférieur du SMIC de 2,65 % au 1<sup>er</sup> mai.

Luc Guillard  
Délégué syndical FO SNG

## ■ UDR FO 44

### Une assemblée générale nombreuse et revendicative

L'Union départementale des retraités FO de Loire-Atlantique a tenu ce jeudi 28 avril son assemblée générale annuelle, qui a réuni plus d'une centaine d'adhérents à Indre.

Didier Hotte, secrétaire-adjoint de l'Union confédérale des retraités FO, présidait la séance, tandis que l'union locale de Basse-Loire et l'Union départementale étaient repré-

sentées.

L'assemblée générale a été marquée par l'hommage rendu par les militants à notre camarade Gilbert Thomas, en présence de son épouse.

À cette occasion, Madame Leila Bounous, adjointe au maire d'Indre, a remis au syndicat une plaque au nom de notre défunt camarade pour l'apposer sur la porte du bureau de l'Union locale FO.



L'assemblée générale des retraités FO de Loire-Atlantique, après discussion et prise en compte des amendements proposés, a adopté à l'unanimité une résolution revendicative.

Cette dernière reprend les revendications de l'Union départementale des Retraités FO 44, notamment sur le pouvoir d'achat : rattrapage immédiat de la perte de 12% depuis 2012 pour toutes les retraites.

Contre toute velléité de reculer l'âge légal de départ à la retraite ou d'allonger la durée de cotisations, l'UDR FO 44 a réaffirmé ses revendications :

► Maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes spéciaux et particuliers ;

► Ni allongement de la durée de cotisations ni recul de l'âge de la retraite.

Concernant la santé et la Sécurité sociale, l'UDR FO 44 revendique :

► La prise en charge des retraités en perte d'autonomie à 100 % par

la branche maladie de la Sécurité Sociale, financée par le salaire différé.

► Des moyens suffisants pour l'hôpital public pour pouvoir répondre aux besoins, notamment des embauches massives de personnels avec des salaires et des conditions de travail acceptables pour les soignants et une prise en charge satisfaisante pour les malades ;

► Retour des soignants suspendus suite à la loi du 5 Août 2021.

► 1 salarié pour 1 résident !

► L'embauche des 220 000 personnels d'EHPAD manquants, le renforcement des aides à domicile, le rétablissement des SAMU et des SMUR (Saint-Nazaire, Ancenis, Nantes).

Concernant les services publics, l'UDR FO 44 exige qu'une notification papier soit envoyée aux retraités pour toute modification du montant de la pension et la réouverture de tous les guichets permettant de répondre aux questions des assurés.

Claire Compain  
Présidente de l'UDR FO 44

## FO Services publics et de Santé Conférence régionale des délégués des EHPAD Pays de la Loire Grève et rassemblement devant la Préfecture de Région le 14 juin à 14h30



De g. à d. : Paul Barbier (Union confédérale FO des Retraités), Grégory Leduc (Secrétaire fédéral Santé), Benjamin Delrue (Groupement régional FO Santé), Yann Roué (Groupement régional FO Territoriaux), Johann Laurency (Secrétaire fédéral FO des Services Publics)

**C**e jeudi 5 mai, 130 délégués des EHPAD privés ou publics des Pays de la Loire, en présence de représentants des Unions départementales et des Unions départementales des retraités des cinq départements de la région, des représentants de la Fédération FO des Services Publics et de Santé et de l'Union confédérale des retraités, se sont réunis à Angers pour une conférence régionale des délégués des EHPAD.

Les délégués ont dressé un état des lieux de la situation extrêmement préoccupante dans les EHPAD. Après avoir listé les revendications, un appel à la grève avec manifestation à Nantes, devant la Préfecture de Région, le 14 juin prochain a été décidé. Quarante établissements étaient

représentés à cette occasion. Au travers de 22 interventions de qualité, un constat sans appel a été fait : la situation dans les EHPAD, marquée par un manque d'effectif et des salaires au plus bas, ne peut plus durer.

La conférence a adopté à l'unanimité une déclaration, dont voici un extrait :

« Le gouvernement et les pouvoirs publics portent l'entière responsabilité de cette situation ; l'urgence est d'obtenir des moyens immédiats, les 130 délégués réunis en conférence avec Force-Ouvrière décident d'appeler les salariés des EHPAD de la région, du privé et du public, à la grève et à manifester devant la Préfecture à Nantes le 14 juin prochain ».

La conférence des délégués s'adresse à toutes les

organisations syndicales de la région, pour organiser cette mobilisation en partageant, dans l'unité la plus large, les revendications suivantes :

- ▶ Recrutement massif de personnels qualifiés : 1 salarié pour 1 résident !
- ▶ Augmentation des places et des structures ;
- ▶ Titularisation des contractuels dans le public et des CDI dans le privé ;
- ▶ Augmentation des salaires / Prime grand âge à 100 € net pour tous ;
- ▶ 183 € pour ceux qui n'en bénéficient toujours pas ;
- ▶ Non à la convention collective unique dans le secteur privé ;
- ▶ Pas touche à nos régimes de retraites ;
- ▶ Réintégration de tous les

suspendus ;

▶ Non à la 5<sup>ème</sup> branche – Prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de l'assurance maladie ».

L'Union départementale FO de Loire-Atlantique soutient l'appel du groupement régional FO des Services publics et de Santé, représenté par Benjamin

Delrue (Santé) et Yann Roué (Territoriaux), à réunir nos instances syndicales, porter à la connaissance du plus grand nombre des personnels la déclaration issue de la conférence et à inscrire dès à présent massivement pour la manifestation régionale : en avant pour le 14 juin !

### ● LA DÉLÉGATION FO DE LOIRE-ATLANTIQUE



**U**ne trentaine de camarades de Loire-Atlantique ont participé à la conférence des délégués des EHPAD réunie à Angers le 5 mai dernier. Cinq d'entre eux ont pris la parole.

Lors de son intervention, la camarade Patricia Derouallière, qui représentait l'UDR FO 44, a notamment rappelé la présence des retraités, à l'appel du groupe des 8 (FO, CGT, CFTC, CFE-CGC, SOLIDAIRES, FSU, LSR, FGR FP), aux côtés des salariés des EHPAD lors de la grève nationale du 30 janvier 2018. Yann

Le Fol, secrétaire du Groupement départemental Santé, a salué l'organisation de cette conférence pour « mettre en place la bagarre et, dans le cadre de l'action commune, obtenir satisfaction sur les revendications ». La camarade Anésie Arouquiom, militante du syndicat FO Ville de Nantes et aide-soignante au sein du CCAS de Nantes, a décrit le manque de tout : « sur les 6 EHPAD que nous avons, 4 n'ont pas de directeur. Les collègues sont livrés à eux-mêmes. Il manque du personnel, la sécurité n'est pas assurée pour les agents, des contrats sont arrêtés sans motif... Le Ségur a

introduit des inégalités entre les agents : FO exige le Ségur pour tous ». Gaël Leturque, secrétaire du syndicat des hospitaliers de Saint-Nazaire, dénonce « la maltraitance institutionnelle, dont sont responsables les autorités de tutelle qui nous imposent une prise en charge de plus en plus précaire et dégradée ». Tony Gilbert, secrétaire adjoint du syndicat FO du CHU de Nantes, alerte sur l'état du système de santé dans le pays et appelle à s'appuyer sur le succès de cette conférence pour organiser le rapport de force.



Gaël Leturque



Yann Le Fol



Patricia Derouallière



Tony Gilbert



Anésie Arouquiom

## ■ Transports publics de Nantes (SEMITAN)

### Grève puissante pour les salariés



Ce vendredi 6 mai, 70 % des conductrices et des conducteurs de la TAN, 90 % des salariés de la maintenance, suivis par une portion conséquente de personnels administratifs et d'agents de maîtrise, se sont mis en grève pour de véritables revalorisations de salaire, à l'appel des organisations syndicales FO, CGT, Solidaires et CFDT.

Ces dernières revendiquent que ces augmentations soient à la hauteur de l'inflation, évaluée aujourd'hui à 4,8% par l'INSEE et estimée entre 6 et

8 % durant l'été.

La question des conditions de travail était également au cœur de la mobilisation des salariés.

Un rassemblement avec un piquet de grève a été organisé devant le siège de la SEMITAN. FO était à l'initiative d'un buffet, avec mise à disposition de crêpes et de madeleines, en réponse à celle de la direction qui, tout en bloquant toute avancée sur les négociations salariales, avait distribué crêpes et madeleines aux agents de la TAN. Cela avait été vécu

comme une véritable provocation par ces derniers.

La grève puissante des salariés de la TAN a en tout cas permis de faire bouger les lignes. La direction de l'entreprise propose désormais 3 % d'augmentation générale et la mise en place de groupes de travail en vue de l'amélioration des conditions de travail.

■ **Laurent Fournel**  
(RSS FO SEMITAN)  
et **Nicolas Toquec**  
(Élu CSE)

## ■ Raffinerie de Donges

### Le bras de fer continue pour les 43 CDI



Prise de parole de Marin Guillotin lors des rassemblements organisés par FO et la CGT.

Dans le précédent numéro de *L'Ouest syndicaliste*, nous faisons état de la grève majoritaire au sein de la raffinerie de Donges (plus de 80 % de grévistes), à l'appel de FO et de la CGT, pour le recrutement en CDI de 43 collègues aujourd'hui sous contrats précaires.

Ce jeudi 14 avril, dans leur troisième semaine de grève, avec le soutien de nos Unions locale et départementale, les salariés grévistes se sont rassemblés devant la Sous-préfecture de Saint-Nazaire dans le but d'obtenir une intervention des pouvoirs publics.

Le préfet n'a pas donné suite à la demande de médiation de nos camarades, tandis que le sous-préfet

a refusé de recevoir une délégation, en se retranchant derrière le fait que la manifestation n'avait pas été déclarée – ce que nous ne faisons pas dans le département depuis 1955.

Réunis en assemblée générale deux jours plus tard, les salariés grévistes ont décidé de reprendre le travail après avoir obtenu l'engagement de la direction d'entamer des négociations. Or, celle-ci n'a pas tenu son engagement, prétextant que les installations n'ont pas été redémarrées comme convenu à l'issue du grand arrêt technique réalisé pour maintenance entre novembre 2021 et février 2022.

FO dénonce le fait que les conditions de sécurité ne sont pas réunies

pour redémarrer la raffinerie. Cette responsabilité incombe à la seule direction. Le site étant classé Seveso, le danger est réel, tant pour les salariés sur place que pour les habitants du bassin.

Dans ces conditions, avec leurs syndicats, les salariés ont décidé de refuser toute flexibilité du travail (journée de travail de 12 heures et auto-remplacement sur les heures de repos), démontrant ainsi à la direction – qui refuse de le reconnaître – qu'il manque réellement les 43 postes en CDI revendiqués.

A suivre donc, le bras de fer continue.

■ **Marin Guillotin**  
RSS FO à la Raffinerie de Donges

## ■ Hospitaliers de Saint-Nazaire

### FO intervient pour la majoration des heures sup

Le syndicat Force-Ouvrière des Hospitaliers de Saint-Nazaire est intervenu auprès de la direction de son établissement et de la direction générale de l'Agence régionale de Santé (A.R.S) concernant la non application du décret n°2021-287 du 16 mars 2021 et l'application de la majoration exceptionnelle des heures supplémentaires. Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé a décidé, comme le décret le permet, que le CH de Saint-Nazaire ne rentrerait pas dans le champ d'application du

doublément de la majoration des heures supplémentaires.

Nous avons donc alerté et mis en garde notre direction et l'A.R.S sur les conséquences de cette décision qui, dans le contexte actuel au vu de l'absentéisme et les promesses faites par notre direction concernant le doublement de majoration, engendrerait un soulèvement social d'envergure que nous qualifions de légitime.

Suite à notre intervention la direction a validé le doublement de majoration

des heures supplémentaires pour le mois de février, et nous annonce une négociation en cours pour les mois de mars et avril.

Le syndicat FO des Hospitaliers de Saint-Nazaire a déjà prévenu la direction que nous ferons valoir les droits des agents pour les mois de mars avril et que nous ne lâcherons rien.

■ **Gaël Leturque**  
Secrétaire du syndicat FO  
des Hospitaliers de Saint-Nazaire

## ■ Enseignement

### La lutte continue au collège V. Hugo

Après l'annonce de mutations forcées pour les deux CPE du collège Victor Hugo de Nantes, le mouvement de soutien qui les concernait s'est très vite transformé en mouvement de colère contre ces décisions arbitraires et inappropriées. Un préavis de grève reconductible a été déposé le 29 avril par une intersyndicale du collège ainsi que par le syndicat Force-Ouvrière des Lycées et Collèges de Loire-Atlantique (SNFOLC 44).



Sans réponse du rectorat, une première journée de grève a eu lieu le jeudi 5 mai avec plus de 90 % de grévistes soutenus par une pétition signée par plus de 3 000 signataires.

Le lundi suivant, une délégation intersyndicale a été reçue et entendue au rectorat sans pour autant recevoir de réponse immédiate sur la souffrance au travail de nombreux collègues, ni sur les décisions injustes et arbitraires concernant les CPE.

L'intersyndicale s'est donc de nouveau réunie le mardi 10 mai, à la maison des syndicats, pour faire le point sur le mouvement et entendre le témoignage des collègues CPE, du SNES et de FO présents au rectorat. 17 établissements différents se sont joints à cette soirée pour apporter leur soutien au collège Victor Hugo et affirmer leur inquiétude de voir ce genre de mutation se généraliser.

Une nouvelle journée de grève, regroupant une nouvelle fois 90 % de grévistes, s'est ensuite déroulée

le vendredi 13 mai, date à laquelle l'un des deux CPE était reçu au rectorat pour s'entendre notifier le maintien de sa mutation forcée. Une demi-heure après cette nouvelle irrecevable, tous les enseignants et les parents du collège recevaient un mail pour les informer de la mutation immédiate du chef d'établissement au sein du collège Auguste-Mailloix du Loroux-Bottreau.

Cette décision de muter le chef d'établissement « pour le bien du service » ne se justifie en aucun cas pour les deux collègues. En conséquence, la lutte va continuer au sein du collège Victor Hugo. Et celle-ci s'étend désormais également au collège du Loroux-Bottreau, où le personnel s'est mis en grève ce 16 mai pour protester contre le « switch » brutal des deux chefs d'établissement !

■ **Jean-Philippe Lignier**  
SNFOLC 44 - Collège Victor Hugo

## ■ CHU de Nantes

### FO alerte les autorités et mobilise les personnels

Suite à un manque d'anticipation de la direction en matière de gestion administrative des dossiers le week-end au sein de l'hôpital Saint-Jacques, qui entraîne un alourdissement des charges pour les cadres de santé, le syndicat FO CHU de Nantes est partie prenante, avec la CFE-CGC et Sud Santé d'un dépôt commun de préavis de grève.

En effet, la réglementation dispose de limiter le recours à la contention et à l'isolement des patients en psychiatrie. Ces pratiques constituent un dernier recours sur prescription médicale. Elles ne sont utilisées que pour prévenir un dommage immédiat ou imminent pour un patient et/ou pour autrui. Afin de garantir les droits du patient et le contrôle par le juge, une traçabilité de tous les documents d'hospitalisation et un suivi de ces prescriptions doit être effectuée.

Faute d'agents administratifs en nombre suffisant, il a été annoncé le 26 avril dernier aux cadres de santé la décision par la direction de doubler leur nombre durant les week-ends et les jours fériés, afin d'effectuer

ces tâches administratives. Légitimement, ces deniers refusent et revendiquent une organisation administrative permettant la traçabilité des prescriptions médicales au Juge de la Liberté et de la Détenation, efficace 7 jours sur 7, dans l'intérêt des patients.

En parallèle, FO demande une audience en urgence auprès de l'Agence régionale de Santé (A.R.S), après l'avoir alertée sur la saturation des urgences pédopsychiatriques, dénonçant le fait que de nombreux mineurs sont aujourd'hui « enfermés » dans des services adultes. Au 30 avril 2022, on dénombre 57 mineurs hospitalisés chez les adultes, tandis qu'il y en avait eu 108 sur l'ensemble de l'année 2021.

FO revendique l'ouverture immédiate de structures hospitalières et médico-sociales pour accueillir les mineurs en souffrance.

■ **Stéphane Naulleau**  
Secrétaire du syndicat FO  
CHU de Nantes

## ● À l'occasion du 1<sup>er</sup> mai...

*Vous lirez l'extrait de l'interview que notre camarade René Robin, 87 ans, a bien voulu accorder à L'Ouest Syndicaliste à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, journée internationale des travailleurs et des revendications. René a été secrétaire-adjoint de l'Union départementale et est toujours membre de la Commission administrative de*

*l'Union départementale des Retraités. Le camarade, qui est toujours présent aux manifestations, revient ici sur la construction du syndicat, outil indispensable à l'émancipation des exploités. L'interview complète sera disponible sur le site de l'Union départementale.*

### « Indépendant syndicalement, on ne peut pas l'être à moitié »



René Robin, ancien  
secrétaire-adjoint  
de l'Union départementale  
FO de Loire-Atlantique.

**R**ené, tu as occupé à l'Union départementale FO de Loire-Atlantique pendant de nombreuses années une place importante. Peux-tu nous dire quel a été ton parcours de militant syndicaliste ?

Tu fais bien de parler de parcours syndicaliste. Je n'ai en effet jamais été adhérent d'une organisation politique. En préambule, je voudrais (...) indiquer aux plus jeunes et aux militants à venir que la construction d'un syndicat n'est pas chose facile. Mais avec des convictions solidement établies, au premier rang desquelles le respect absolu en toutes circonstances des principes de la Charte d'Amiens - c'est-à-dire l'INDEPENDANCE SYNDICALE - (...), il est possible de défendre efficacement nos intérêts spécifiques, les intérêts des salariés, des travailleurs. Indépendant de l'État, des partis, des sectes religieuses ou autres, on ne peut pas l'être à moitié. (...)

Moi, j'ai commencé à travailler aux Ponts et Chaussées comme dessinateur auxiliaire. (...) Dès mon arrivée, un camarade FO m'a dit l'importance de se syndiquer et c'est Lucienne Echassieriau - surnommée Lulu - qui m'a emmené aux réunions à l'Union départementale FO. (...) En 1954, il y a eu des élections à la Sécu et c'est ainsi qu'à 19 ans, j'ai été désigné par l'UD, sans doute proposé par Lulu, pour être président d'un bureau de vote. Cela s'est bien passé pour moi et pour FO qui avait fait un bon score. Aux élections suivantes, FO était même arrivée en tête au niveau national. Je pense qu'on le devait à André Bergeron, un militant réformiste, honnête et pugnace (...). Rappelons que FO est à l'initiative à l'époque de la généralisation des conventions collectives ! Puis j'ai été mobilisé en Algérie en

1957 pendant 28 mois. Je me suis marié en octobre 1959 et j'ai repris mon travail aux Ponts et Chaussées. (...) Je suis retourné à l'UD où je me suis syndiqué et où j'ai rencontré quelques copains (...).

En 1965, c'est la création des cinq ports autonomes : Le Havre, Marseille, Nantes-Saint-Nazaire, Dunkerque et Bordeaux. Le personnel qui a constitué ces entités provenait pour moitié des fonctionnaires des Ponts et Chaussées et des personnels des Chambres de Commerce et d'industrie maritime. C'est ainsi que j'ai atterri au port autonome de Nantes avec Lulu et Marius Chupin, militants FO.

Sous l'égide de la section syndicale FO de la Chambre de Commerce de Nantes avec Gustave Duret et Gérard Legoff, deux militants expérimentés, nous avons constitué un syndicat unique du port où j'ai vite intégré les structures FO. (...) Cette création nouvelle des ports imposait la mise en place de conventions collectives pour tous les personnels y compris ceux des plus petits ports maritimes. (...) Cela a duré au moins deux ans et c'est ainsi que j'ai intégré l'équipe syndicale nationale. (...)

**La concurrence avec la CGT était rude ?**

Sur les quais, les copains FO ouvriers et agents de maîtrise ont dû être forts pour défendre nos couleurs vis-à-vis de la CGT qui voulait imposer son diktat, son monopole. L'implantation avait été difficile. À l'UD, les camarades, par exemple Robert Gaborieau, m'avaient demandé : « comment faire pour s'implanter chez les dockers ? ». Gaborieau m'avait dit : « J'ai un copain docker. Peut-être est-il possible de s'appuyer sur lui ? ». Nous sommes allés sur le port, discuter. Nous étions trois :

Robert, ce camarade et moi-même. Le gars avait dit : « si je me syndique à FO, je vais être viré ! ».

Pourtant, le syndicat s'est construit. On n'arien lâché des revendications strictement syndicales. C'était le seul moyen de mettre à mal la « chasse gardée » de l'appareil CGT. Je parle ici des années 1970 jusqu'à 1995. Nous avons eu jusqu'à 150 adhérents. (...) Les ouvriers étaient plus nombreux à la CGT. Mais était-ce par conviction ? Être ouvrier syndiqué FO, ce n'était pas bon pour l'avancement ! Je rédigeais les tracts, donc il y avait des polémiques. Un dirigeant CGT disait quand même « bonjour » aux camarades FO, mais pas à moi... Mais ce n'est pas à Nantes que c'était le plus compliqué. (...)

En 1995, dans la bataille contre le plan CFDT-Juppé, des militants FO et CGT ont bien été obligés de combattre ensemble. Pour autant, il faut bien dire qu'aujourd'hui, même si la situation n'est plus celle de ces années-là, le monopole CGT sur les ports, ça existe encore. (...)

**Et au plan national ?**

Là aussi, les pratiques de la direction de la CGT étaient pour le moins contestables. Les négociations interpro avaient lieu dans un premier temps entre CGT, seule, et patronat. Ensuite FO, CFDT (après 1964 et la soi-disant « déconcessionnalisation ») et CGC étaient reçues à part. C'était la « démocratie » cégétiste ! Bien entendu, il m'avait fallu intégrer le bureau fédéral avec René Valladon, à l'époque secrétaire de la fédération de l'équipement, de l'environnement et des transports, qui est venu à Nantes en 1995 me remettre la médaille du Mérite National, à titre syndical, en présence d'Yves Veyrier et d'Alexandre Hébert. (...)

**Et au plan de l'Union départementale ?**

J'étais élu à la Commission administrative de l'UD puis au Bureau. Je fréquentais assidument toutes ces réunions et c'est ainsi qu'à son départ, Alexandre Hébert proposa à Patrick Hébert, son fils, ma candidature comme secrétaire adjoint de l'UD aux côtés de Gaby Guichet, responsable du syndicat FO de la ville de Nantes (...).

**Quelle était l'« ambiance » générale à l'UD ?**

Ce n'est un secret pour personne, différentes sensibilités s'exerçaient et je peux affirmer que les trotskystes, les anarchos-syndicalistes et réformistes ont toujours respecté la devise de FO : libres et indépendants des partis. Nous avons eu des réunions épiques mais le bon sens nous a permis de toujours tenir la route.

**En 1981, il y a eu quelques débats sur l'indépendance syndicale et le respect de la Charte d'Amiens ?**

En effet. Je me souviens d'un copain FO et membre du parti socialiste qui voulait me convaincre que « la situation était compliquée et qu'il fallait y aller mollo sur les revendications salariales ». Moi, je me fous de ce que dit le gouvernement. Je veux que les camarades et tous les salariés aient un bon salaire pour vivre bien. (...) Du temps de Mitterrand, Jacques Delors, ministre de l'économie, avait décidé de bloquer les salaires et Alex [Alexandre Hébert] nous a dit pourquoi il fallait réagir. (...) Nous avons été la seule confédération à nous battre en appelant à la grève interpro contre l'austérité. Nous n'étions pas bien nombreux, mais nous savions ce que nous faisions. Alexandre avait raison. Alexandre Hébert analysait « précisément » la situation, mais surtout, il agissait ...

Oui. Je vais donner un exemple. Alexandre Hébert a participé à Ancenis à bien des négociations avec des patrons des entreprises du secteur. C'est lui qui, par sa fermeté dans la négociation avec les boîtes, a permis le développement de FO à Ancenis, par exemple Chez Manitou et Toyota... D'ailleurs, les copains d'Ancenis ne voulaient que lui dans les négociations avec les patrons. Mais la vie syndicale est souvent compliquée.

À Saint-Nazaire, le secrétaire de l'Union locale, Paul Malnoé, ne voulait pas qu'Alexandre (et l'UD) se mêle de ce qui se passait localement. C'était sa chasse gardée ; ça faisait mal à Alex, car les positions de l'UL, parfois très proches de celles du PS, et filant le train à d'autres, n'ont pas permis à l'époque de développer FO comme il aurait fallu, alors que le potentiel était là.

Avec de la patience et des convictions, Patrick Hébert puis Michel Le Roc'h, avec aussi des militants déterminés et de valeur à Saint-Nazaire, ont favorisé la « normalisation » des rapports UD et UL. Les camarades de Saint-Nazaire nous apportent maintenant le poids de leur sérieux et de leurs convictions.

Au bureau de l'UD, au moment du départ d'André Bergeron du poste de secrétaire général de la Confédération, Alexandre Hébert avait expliqué pourquoi il préférait soutenir la candidature de Marc Blondel plutôt que celle de Claude Pitous, soutenu pourtant par André Bergeron. Il pensait que Blondel serait plus sur une ligne de refus d'accompagner les contre-réformes. Il y avait à l'époque la Fédération de l'Éducation Nationale, très puissante, qui avait refusé en 1947 de choisir entre la CGT ou la CGT-FO, en restant dans l'autonomie, qui devait

être « provisoire » ...

Dans l'enseignement, en 1981, la fédération autonome, la FEN, accompagnait le gouvernement d'union de la gauche. En Loire-Atlantique, l'ami d'Alexandre, Serge Mahé avait suivi le mot d'ordre de FO, un des rares instituteurs en grève ! Il avait raison ! Un dirigeant de la FEN avait même été nommé ministre du temps libre ! Beaucoup d'enseignants ont commencé à douter de la pertinence de l'action de la FEN. (...) J'en ai parlé avec Bergeron. Il a longtemps pensé que la FEN pourrait un jour rejoindre FO. Mais les années 1981-1982 ont marqué un tournant. Alors, il m'a dit qu'il avait décidé de ne plus laisser le monopole à la FEN et d'ouvrir la syndicalisation à FO. (...)

**Tu as assisté au récent congrès de l'Union départementale. Qu'en as-tu retenu ?**

En 1955, quand on organisait une réunion au plan interprofessionnel, on rassemblait environ 50 militants. Après la grève générale de mai-juin 68, il y a eu un apport de nouveaux militants. (...) Il fallait aller dans les boîtes de la métallurgie et partout pour constituer de nouveaux syndicats. L'UD était une ruche. Il faut dire qu'à cette époque, il y avait moins de facilités pour militer. Nous avons arraché des lois qui ont amélioré les droits des travailleurs, lois d'ailleurs sans cesse remises en cause. On le voit bien avec les CSE et la suppression des CHSCT... Quel chemin parcouru !

Quand on voit le dynamisme de notre dernier congrès de l'UD en mars 2022 - 900 militants réunis ! - on peut être heureux du travail militant accompli. Quel dynamisme apporté par tous les responsables syndicaux qui se sont succédé à la tribune sous la bannière de l'INDEPENDANCE. Nous défendons les intérêts particuliers des salariés. Nous ne gérons pas la France. C'est aux politiques élus qu'il reviendrait de répartir équitablement les richesses, ce qui est loin d'être le cas. (...)

En effet, et il y a avoir en juin le congrès fédéral, un congrès déterminant...

Au congrès de l'UD en mars, Frédéric Souillot a fait une bonne intervention de syndicaliste, sur l'essentiel : les salaires, les retraites. Et il a bien fait de rappeler fermement à certains élus politiques invités à la pause du congrès que NON, décidément NON, nous ne sommes pas à FO, des « corps intermédiaires » mais bien des syndicalistes.

**En conclusion...** Nul doute que sur ces bases revendicatives fermes, des salariés comprendront la nécessité de rejoindre FO et mieux, d'y militer. Merci, mon ami Yves !

L'OS a lu

Le terme d'« Union sacrée » fut utilisé la première fois par Raymond Poincaré, alors Président de la République, dans un message aux assemblées du 4 août 1914. Poincaré y déclarait : « Dans la guerre qui s'engage, la France aura pour elle le droit (...) elle sera héroïquement défendue par tous ses fils, dont rien ne brisera devant l'ennemi l'union sacrée... »

Quelques jours auparavant, le 31 juillet, Jean Jaurès, ardent défenseur de la paix, était assassiné par Raoul Villain, acquitté lors de son procès en mars 1919. On attribue à Jaurès la phrase suivante : « Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage ». Le député socialiste signifiait là que la guerre impérialiste a toujours pour objectif principal, caché sous des prétextes plus nobles, la lutte pour la conquête des marchés. Elle est le résultat de la concurrence et donc inhérente au capitalisme. Elle n'en constitue pas un accident tragique, mais une étape naturelle de la décomposition.

En France, en août 1914, les crédits de guerre furent votés à l'unanimité, y compris par les députés socialistes. Depuis, le terme « union sacrée » – ou union nationale – désigne l'abandon de la défense d'intérêts particuliers au profit d'un prétendu intérêt général.

Plus de cent après la première guerre mondiale, l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes vient cruellement rappeler aux peuples victimes de la guerre la pleine actualité de l'analyse de Jaurès. Comme le rappelait la déclaration du Bureau de notre Union départementale le 7 mars dernier, « derrière le bruit des bottes on sent l'odeur du gaz ».

Nord Stream 2, dont la mise en circulation est suspendue, est un gazoduc reliant la Russie à l'Allemagne, qui passe au fond de la mer Baltique. Selon Francis Perrin, directeur de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), « c'est évident que les Russes veulent se passer à terme des gazoducs passant par l'Ukraine avec qui ils sont techniquement en guerre depuis 2014 ». Les États-Unis, premier producteur mondial d'hydrocarbures, et qui se battent pour de nouveaux débouchés, ont toujours été opposés à la mise en service de ce gazoduc qui risque d'affaiblir économiquement et stratégiquement l'Ukraine et d'augmenter la dépendance de l'UE au gaz russe, une dépendance dont ils ne cessent d'exiger la fin. Selon *Liberation*, sous la pression de Biden, « les États membres vont tout faire pour se passer des deux tiers du gaz russe d'ici à la fin de l'année » pour le plus grand profit des États-Unis, de leurs exportations vers l'UE de gaz naturel et de gaz de schiste.

Tout comme à l'époque de Jaurès, le moteur de la guerre n'a donc que peu à voir avec la défense de la démocratie, mais bien avec la lutte que se livrent les impérialismes pour le pillage des matières premières et l'accès à de nouveaux débouchés commerciaux.

Ce qui reste vrai également, c'est que ce sont les peuples, dont aucun ne veut la guerre, qui en subissent les conséquences dramatiques : le peuple ukrainien bien sûr, écrasé sous les bombes, victime de la barbarie, le peuple russe, impitoyablement réprimé par le régime de Poutine et principale victime des sanctions

# Le pain, la paix, la liberté

## L'INVESTITURE J'peux pas, j'ai piscine !



Le Macron nouveau est arrivé ! Le 7 mai dernier, le président (mal) réélu – et conscient de l'avoir été – a entonné le couplet habituel sur la nécessité du « dialogue social ». Il nous faut « tous ensemble inventer une méthode nouvelle [...] en faisant travailler ensemble le gouvernement, son administration, le Parlement » et – bien entendu ! – « les partenaires sociaux ».

Cette « méthode » est bien connue. Le président de la République entend l'utiliser afin de reporter l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans – qu'il s'est bien gardé d'aborder dans son discours, pour continuer le démantèlement de l'hôpital public ou de l'école en tentant d'y associer

les organisations syndicales. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. *Franceinfo* relève que, contrairement à 2017, les « grands leaders syndicaux » étaient absents de la cérémonie, à la seule exception du président de la CFTC. Chacun y est allé de sa petite excuse. Notre camarade Yves Veyrier a ainsi expliqué que le mail est arrivé tardivement et qu'il est passé à côté. « Peut-être un défaut de la société du tout numérique ? », s'est-il amusé. De son côté, le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, s'est justifié par SMS : « Le samedi, je fais mes courses car je suis contre l'ouverture des magasins le dimanche ». François Hommeril (CFE-GCG) a indiqué

qu'il était « indisponible pour raison personnelle » et que cette cérémonie n'était pas une « priorité », tandis que Laurent Berger (CFDT) avait un « engagement personnel ».

« Faut-il y voir un signe, alors que le président est attendu au tournant, notamment sur la réforme des retraites ? », s'interroge *Franceinfo*. Sans nul doute, d'autant que tout le monde a en mémoire, « en même temps », les déclarations du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, qui a laissé entendre que le gouvernement se réservait le droit de faire passer sa « réforme » par 49-3 !

À ce titre, répondant à *L'Express* qui lui demandait s'il était « prêt à négocier sur le recul de l'âge de départ à la retraite à 65 ans », Yves Veyrier répond catégoriquement, au lendemain de l'investiture d'Emmanuel Macron : « Il n'y a rien à négocier : nous sommes contre. [...] Notre aspiration est de revenir un jour à la retraite à 60 ans ».

Quant à la perspective d'une « grande conférence sociale » évoquée par le président de la République, il ajoute : « Ces grands-messes ne servent à rien, il s'agit juste de communication. [...] Et nous demander de passer le recul de l'âge de départ de la retraite, au prétexte d'aller discuter de ce que nous financerions avec les marges de manœuvres ainsi dégagées serait nous demander de négocier un recul social ».

Voilà qui a le mérite d'être clair. ■

## Tout va très bien, Madame la Marquise !

LES SALAIRES, LES SALAIRES, VOUS N'AVEZ QU'ÇA À LA BOUCHE !



Visiblement, le conflit en Ukraine n'aura pas échaudé nos « premiers de cordée » ! Alors que des millions de salariés et de fonctionnaires voient leur salaire stagner, ainsi que leur pouvoir d'achat rongé par la hausse des prix, une étude de l'Observatoire des multinationales révèle que les 40 plus grands groupes français s'approprient à verser près de 80 milliards d'euros de gratification à leurs actionnaires, au titre de l'année 2021. Soit presque deux fois plus que l'an dernier (+ 84%).

Décrivant ce qui « ressemble à une véritable curée », les auteurs du rapport pointent du doigt la responsabilité du gouvernement, en ne manquant pas de rappeler

que « les groupes qui s'illustrent par leurs excès figurent aussi parmi ceux qui ont bénéficié le plus des aides publiques mises en place suite à la pandémie de Covid-19 ».

Ainsi, selon les chiffres de l'observatoire, deux tiers du CAC 40 ont battu leurs records historiques de profits, la palme revenant à TotalEnergies, Stellantis, LVMH et ArcelorMittal qui dépassent les 12 milliards d'euros de bénéfices. Les rachats d'actions ont également doublé, passant à 23 milliards d'euros en 2021, tandis que les dividendes atteignent, quant à eux, le montant record de 57,5 milliards d'euros au titre des profits 2021 (+33%). L'étude pointe également les

remunérations indécentes des patrons de ces grandes entreprises, qui ont perçu près de 237 millions d'euros à eux 40 (+23%)...

Les chiffres sont vertigineux : +84%, +33 %, +23 %... les salariés du privé et les agents publics aimeraient bénéficier de telles augmentations de salaires ! Faut-il rappeler que le point d'indice des fonctionnaires est quasi gelé depuis dix ans et que celui-ci a justeement perdu près de 23 % de pouvoir d'achat depuis 2000 ?

Nonobstant cette orgie financière, il ne saurait être question pour le gouvernement Macron « d'envisager une taxation exceptionnelle des profits ou des rémunérations des actionnaires », comme le souligne le rapport.

Un tableau d'autant plus écoeurant que, du côté des travailleurs, l'ambiance est évidemment tout autre, dans un contexte où l'inflation atteint un niveau inégalé depuis 1985 (4,8 % sur un an en avril d'après l'Insee), touchant tous les prix à la consommation.

À ce titre, une étude de l'IFOP et FinFrog, publiée en mars dernier par *Le Parisien*, révélait que, à partir du 10 du mois, un Français sur deux gagnant moins de 2 000 euros par mois vivait avec... moins de 100 euros sur ses comptes ! Est-il besoin de commenter ? ■

L'OS a lu

censées atteindre les oligarques. Mais la guerre, à des degrés divers, frappe tous les peuples, y compris ceux des pays qui ne sont pas en guerre. Quelques jours après le déclenchement de l'offensive russe, la première ministre suédoise, Magdalena Andersson, déclarait avec cynisme : « Je voudrais bien investir l'argent des contribuables dans les écoles et pour les retraites, mais nous devons dépenser l'argent pour la défense ». Selon le site *Capital*, en 2020, le chiffre d'affaires des cent plus grands groupes du secteur de la défense a atteint un nouveau sommet de 531 milliards de dollars (470 milliards d'euros), ce qui représente une hausse de 1,3 % sur un an des ventes d'armements, alors que dans le même temps, l'économie mondiale a chuté de plus de 3 %. Voilà donc un secteur épargné par la crise – et c'était avant la guerre en Ukraine !

Cette dernière va bien sûr accélérer cette évolution. Les 10 et 11 mars derniers, sous la présidence de Macron, les 27 chefs d'État européens se sont réunis au château de Versailles. Dans une déclaration commune à l'issue de ce sommet, ils se sont engagés à « augmenter considérablement les dépenses en matière de défense », 2 000 milliards d'euros d'investissement dans les budgets militaires des 27 sont annoncés dans les 5 ans à venir ! En France, il est prévu de porter le budget de la Défense de 41 milliards actuellement à 50 milliards dès 2025. Ce même pouvoir, qui a économisé 10 milliards d'euros sur les APL depuis 2017 (source site *Internet Capital*), qui envisage de rendre payantes les études universitaires, qui a fermé des milliers de lits d'hôpitaux en pleine pandémie, gelé pendant des années le point d'indice des fonctionnaires, trouve par contre sans aucune difficulté 9 milliards supplémentaires qui vont alimenter les profits de l'industrie d'armement française, la 3<sup>ème</sup> au monde derrière les États-Unis et la Russie.

D'ores et déjà, en France, la guerre a des conséquences très concrètes sur les conditions de vie des travailleurs qui risquent fort d'en payer la note. Les prix des carburants, des produits de première nécessité, déjà en hausse avant la guerre, ont bondi, alimentés par une spéculation qui se déchaîne. Le nouveau président a annoncé son intention de s'en prendre aux retraites, aux régimes spéciaux, aux allocataires du RSA, de continuer son offensive contre l'Assurance chômage, contre l'école républicaine... Nul doute, qu'au motif de la guerre, pour défendre les intérêts du capital financier, il tentera, plus d'un siècle après Poincaré, d'invoquer une union nationale pour parvenir à ses fins. Dans ce contexte, une gigantesque pression va s'exercer sur les organisations syndicales pour qu'elles abandonnent leur terrain, celui des revendications. Pour les militants que nous sommes, la réponse est claire, aucune union nationale avec les marchands de canons contre les droits des travailleurs ! ■